

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Christiane CORNUT, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Christelle PEIS, Colette SUCHET, David AUZAS, Sandrine GENEST (arrivée à 9h25)

Absent : Franck JOUFFRE.

Absents excusés : Martine BOYAC, Jean-Louis JOUVE, Sandrine GENEST

Procurations : S GENEST à C SUCHET, D AUZAS à T BALAZUC, S GENEST à D EVESQUE

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

Compte rendu des décisions du Maire n°2018-3 à 2018-5

En vertu de l'alinéa 4 de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n°28-2014 du 23 avril 2014, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la passation d'avenants concernant des marchés de travaux.

1. Décision n°2018-3 - Signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise SATP titulaire du marché « Aménagement de la traversée du bourg de Lachapelle sous Aubenas – RD 103 – travaux VRD » avec prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 10/12/2018 et augmentation du montant du marché de 59 259.87 € HT portant le total à 645 418.82 € HT.
2. Décision n°2018-4 – Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « Traverse de Lachapelle S/ Aubenas » conclu avec la SARL UEF (mandataire) et GEO SIAPP (co-traitant) avec prolongation de délai d'exécution des prestations de 1 an soit jusqu'au 31/12/2018.
3. Décision n°2018-5 – Signature de l'acte modificatif n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « Aménagement de la traversée du bourg de Lachapelle sous Aubenas – RD 103 – travaux VRD » conclu avec la SARL UEF avec prolongation du délai d'exécution des travaux jusqu'au 16/06/2019 et augmentation du montant du marché de 2 130.06 € HT.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de l'aménagement de la traversée d'agglomération de Lachapelle sous Aubenas RD 103

Le Maire est autorisé à signer avec le Département de l'Ardèche, l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de la traversée d'agglomération de Lachapelle sous Aubenas RD 103, d'un montant de 40 986 € HT, cet avenant étant dû à l'insuffisance de la structure de la chaussée qui a nécessité des travaux supplémentaires de décaissement et de construction de chaussée.

Décisions modificatives.

Le Conseil municipal procède à des décisions modificatives pour intégrer les travaux en régie, les opérations patrimoniales, et budgétiser de nouvelles dépenses liées aux avenants aux marchés et de nouvelles recettes notifiées, notamment des subventions. Le budget est ainsi augmenté de 148 071 € dont 24 500 € en fonctionnement.

Protection sociale complémentaires – Mandat au Centre de gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque Prévoyance – Garantie maintien de salaire

Le Conseil donne mandat au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG07.

Mise à disposition de fonctionnaire auprès de la crèche

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de l'association « Baby Vinobre Lachapelle », gestionnaire du multi-accueil petite enfance situé à Lachapelle sous Aubenas, cette convention d'une durée de 3 ans prenant effet au 1^{er} janvier 2019.

Voirie d'intérêt communautaire / CCBAI

Le Conseil municipal approuve le transfert des voies d'intérêt communautaire, à savoir les routes d'Aubenas (1 080 m) et d'Alès (2 080 m) et le chemin du Gay (2 740 m), ainsi le règlement présenté.

Solde ORC'Idées / reversement subvention FISAC / Signalétique commerciale

La subvention FISAC pour la signalétique commerciale va être versée à la Commune pour solde à hauteur de 385 €.

Tarifs garderie

La tarification unique risque d'être source d'erreurs lors des réservations en ligne dans le logiciel périscolaire qui sera ouvert pour janvier 2019. Le Conseil municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2019 les tarifs de garderie suivants : Garderie du matin de 7h30 à 8h50 : 0.50 € et garderie du soir de 16h30 à 18h15 : 0.60 €

Il est précisé que la gratuité de la garderie est appliquée à partir du troisième enfant scolarisé et que la garderie de 12h à 12h20 est gratuite.

Règlement de la cantine et de la garderie

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité et tient compte de la mise en service du logiciel de réservation en ligne.

Convention financière pour la réalisation de travaux pour les dalles de propreté recevant les abribus

Le Conseil municipal décide de faire réaliser les dalles de propreté recevant les abribus par l'entreprise attributaire du marché conclu avec le syndicat Tout'enbus. Le maire est autorisé à signer la convention.

Arrivée de Mme Genest

CCBA : transfert de la compétence eau et assainissement

Considérant le territoire de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas, les travaux réalisés sur le territoire de la commune et notamment ceux de la zone d'activités du Vinobre, et les conventions financières, le Conseil municipal, décide de ne pas s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

SDE Combe de Banne

Le maire est autorisé à signer une convention pour la réalisation d'un branchement électrique quartier Combe de Banne à hauteur de 3 800 €.

SDE Chemin de la Devise

L'opération étant annulée pas de décision prise.

Régularisation de voirie : quartier Richard et chemin du Ron de la Fade

Trois parcelles vont être acquises au quartier Richard afin de désenclaver des terrains. Par ailleurs, des acquisitions de parcelles doivent intervenir au chemin du Ron de la Fade afin de régulariser l'emprise de la voie communale.

Charte d'entretien des espaces publics en région Auvergne Rhône Alpes

La Commune n'utilisant plus de produits phytosanitaires depuis plusieurs années pour entretenir le domaine public, le Conseil décide, après acceptation de la charte d'entretien des espaces publics en région Auvergne Rhône Alpes, de demander la labellisation « Commune sans pesticide ».

Plateau sportif

Après étude des différentes offres reçues, le Conseil retient 2 entreprises et charge le Maire de lancer les négociations et de retenir l'entreprise la mieux disante. L'opération est subventionnée par l'Etat au titre de la DETR et par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Questions diverses

Réservoir d'Arbeyre : le réservoir actuel de 150 m³ est devenu insuffisant, le SEBA va construire un nouveau réservoir de 450 m³ pour répondre aux chutes de pression pendant la période estivale dans certains quartiers, notamment de Combe de Banne et du Servidal. Le propriétaire qui doit céder une partie de sa parcelle pourra dorénavant avoir accès aux chemins existants d'est en ouest et du nord au sud et notamment le chemin du Réservoir. Une servitude de passage est donnée au profit des parcelles A1433 et 1522, considérant que la réouverture du chemin rural a été actée par le SEBA après déplacement du réservoir

Urbanisme : le Maire porte à la connaissance du Conseil la charte de gouvernance politique accompagnant l'exercice de la compétence « document d'urbanisme » (hors PLUi) exercé par la CCBA ainsi que le bilan de l'exercice pour 2018.

Mise en route du logiciel périscolaire : des permanences seront tenues à l'agence postale ainsi que des réunions d'information.

Repas du CCAS le 13/01/2019

Le Conseil remercie Madame la Directrice et l'enseignante qui ont participé et animé avec les enfants de l'école le défilé du Centenaire du 11 Novembre.

Le Conseil remercie chaleureusement les riverains pour leur patience pendant les travaux de la traversée du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

A Lachapelle sous Aubenas, le 11 décembre 2018

Le Maire,
Roland CHAMBON,

